

**PROCES VERBAL**

**de la réunion du**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE**

**Mercredi 5 avril 2017 à 19 h**

**(Salle de l'Épinette à Saint-Lupicin)**

**PRESENTS :** Raphaël Perrin, Yves Poète, Bernard Fellmann, Jean-Jacques Baroni, Christophe Masson, Alain Waille, Lionel Pesse-Girod, Pierre Gresset, Déborah Baroni, Jean-Louis David, Daniel Grenard, Claude Mercier, Alexandre Stéphan, Thierry Grenard (suppléant de Jean-Marc Rubat du Merac), Jacques Lançon, Nicole Pedroletti, Véronique Beaud, Annie Mayet, Jean-François Demarchi, Roland Demange, Françoise Robert, Pascal Bruley, Michel Bontemps, Catherine Joubert, Noël Invernizzi, Isabelle Billard, Sylvie Vincent-Genod, Chafia Grenard, Francis Lahaut, Alain Mouret, Anne-Marie Pierre-Cornet, Olivier Brocard, Eliane Grenard, Daniel Monneret, Jean-Daniel Maire, Daniel Jacquenod, Philippe Passot, Bruno Dutel.

**EXCUSES :** Harry Lavanne, Josette Piers, Isabelle Heurtier, Jean-Paul Bernasconi, Jean-Louis Millet, Régis Martin, Herminia Elineau, Jacques Muyard, Philippe Lutic, Céline Desbarres, Pierre Favre, Jessica Tarquino, Nadia Lahu, Frédéric Ollitrault, Patricia Ville.

**ABSENTS :** Anne-Christine Donze, Isabelle Dunod.

**POUVOIRS :** Josette Piers donne pouvoir à Jean-Daniel Maire, Isabelle Heurtier donne pouvoir à Raphaël Perrin, Jean-Paul Bernasconi donne pouvoir à Nicole Pedroletti, Jean-Louis Millet donne pouvoir à Françoise Robert, Régis Martin donne pouvoir à Pascal Bruley, Herminia Elineau donne pouvoir à Isabelle Billard, Jacques Muyard donne pouvoir à Noël Invernizzi, Philippe Lutic donne pouvoir à Michel Bontemps, Céline Desbarres donne pouvoir à Catherine Joubert, Pierre Favre donne pouvoir à Chafia Grenard, Jessica Tarquino donne pouvoir à Sylvie Vincent-Genod, Nadia Lahu donne pouvoir à Pierre Gresset, Frédéric Ollitrault donne pouvoir à Alexandre Stéphan, Patricia Ville donne pouvoir à Philippe Passot

Soit 38 présents et 14 pouvoirs soit 52 votants

La convocation pour la séance du 5 avril 2017 datée du 29 mars 2017, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude.

-----ooOoo-----

Le quorum étant atteint, le président propose alors de débiter l'ordre du jour.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 19 h 15 et remercie la municipalité de Saint-Lupicin d'accueillir le conseil communautaire.

Raphael Perrin remercie les participants pour leur présence et donne lecture des excuses et des procurations.

Le président demande si des personnes souhaitent assurer le secrétariat de séance, Alain Mouret et Alain Waille sont candidats.

Aucun autre membre n'étant candidat, Raphaël Perrin propose de mettre au vote ces candidatures. Les conseillers communautaires valident à l'unanimité ces candidatures au secrétariat de séance.

## **1. Communications officielles**

### **1.1. Décisions prises par le Président du n°5-2017**

Le Président détaille la seule décision prise depuis le dernier Conseil communautaire et donne les explications nécessaires à sa bonne compréhension.

- Maison de santé de Saint-Claude : désignation des maîtres d'œuvre membre du jury de concours à voix délibérative.

Aucune remarque ni question n'étant formulée, cette décision est entérinée.

## **2. Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 8 mars 2017 (annexe 2)**

Le compte rendu du conseil communautaire du 8 mars 2017 est soumis à l'approbation des conseillers communautaires.

Le compte-rendu n'amène aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

## **3. Administration générale**

### **3.1. Indemnité de fonction des titulaires de mandats locaux : relèvement du point d'indice**

Les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des élus locaux sont revalorisés à compter du 1<sup>er</sup> Février 2017 en application :

- du relèvement de la valeur du point d'indice
- du nouvel indice brut terminal de la fonction publique

Pour la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude la délibération en date du 22 avril 2014 fixait la rémunération de ses élus comme suit :

1/ application de la réglementation à savoir : fixation de la rémunération établie par application de l'indice brut 1015 (indice brut terminal de la fonction publique) pour une strate de population de 20 à 49 999 habitants.

2/ application d'un seuil maximal de rémunération fixé comme suit :

- Président : 50 % (maximum applicable : 67,50 %) de l'indice brut terminal de la fonction publique, ce qui donnait un montant brut de 1 900,73 €
- Vice-Présidents : 22,74 % (maximum applicable : 24,73 %) de l'indice brut terminal de la fonction publique, ce qui donnait un montant brut de 864,45 €

Cette délibération faisant référence à l'ancien indice terminal 1015, une nouvelle délibération est nécessaire afin de viser l'indice terminal de la fonction publique sans autre précision ; une nouvelle revalorisation est prévue en janvier 2018. Les autres points restants applicables tels que votés précédemment.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide à l'unanimité la présente proposition conforme au code général des collectivités territoriales.

#### 4. Personnel

##### 4.1. Tableau des effectifs 2017

Une délibération d'ajustement des postes conformément aux prévisions budgétaires 2017 est incluse au vote du budget. Le détail des postes peut être retrouvé dans les annexes budgétaires. Le conseil communautaire valide à l'unanimité le tableau des effectifs ainsi mis à jour.

#### 5. Finances

##### 5.1. Office de tourisme : Présentation et Approbation du Compte de gestion 2016

Véronique Beaud, Présidente de l'Office de Tourisme Haut-Jura Saint-Claude présente le Compte de Gestion 2016 de son budget principal. Celui-ci fait état des résultats d'exécution suivants :

	Résultats à la clôture (exercice précédent)	Résultat exercice 2016	Résultat de clôture (exercice 2016)
<b>Total</b>	<b>33 726.85 €</b>	<b>-12 156.47 €</b>	<b>21 570.38 €</b>

Le compte de gestion 2016 de l'Office de Tourisme Haut-Jura Saint-Claude a été adopté à l'unanimité lors du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Haut-Jura Saint-Claude du lundi 27 mars 2017.

Raphaël Perrin précise que le compte de gestion est conforme au compte administratif.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte de gestion tel que présenté et autorise le président à signer l'ensemble des documents nécessaires.

**Arrivée de Philippe Passot  
Sortie de Bruno Dutel**

##### 5.2. Office de tourisme : présentation et approbation du CA 2016

Véronique Beaud présente ensuite le Compte Administratif 2016 du budget principal de l'Office de Tourisme Haut-Jura Saint-Claude, celui-ci fait état des résultats d'exécution suivants :

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap/art		BP 2016	BP + DM 2016	CA 2016
011	Charges à caractère général	175 850,00 €	187 176,85 €	176 390,35 €
012	Charges de pers. et frais assimilés	287 400,00 €	289 400,00 €	286 351,05 €
65	Autres charges gestion courante	500,00 €	500,00 €	446 ,25 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	11 350,00 €	11 300,00 €
022	Dépenses imprévues de fonct.	13 376,85 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>477 126,85 €</b>	<b>488 426,85 €</b>	<b>474 487,65 €</b>

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

		BP 2016	BP + DM 2016	CA 2016
Chap/art				
013	Atténuations de charges	3 000,00 €	3 000,00 €	1 966,22 €
70	Ventes prod. fab., prest. serv., marc.	132 400,00 €	132 400,00 €	156 098,51 €
74	Subventions d'exploitation	238 000,00 €	249 300,00 €	251 150,00 €
75	Autres produits de gestion courante	70 000,00 €	70 000,00 €	53 116,45 €
002	Excédent d'exploitation reporté 2015	33 726,85 €	33 726,85 €	33 726,85 €
<b>TOTAL</b>		<b>477 126,85 €</b>	<b>488 426,85 €</b>	<b>496 058,03 €</b>
<b>SOLDE D'EXECUTION 2016</b>				<b>21 570,38 €</b>

Le Compte Administratif 2016 de l'Office de Tourisme Haut-Jura Saint-Claude a été adopté à l'unanimité lors du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Haut-Jura Saint-Claude du lundi 27 mars 2017.

Véronique Beaud quitte la salle le temps du vote. Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte administratif tel que présenté et autorise le président à signer l'ensemble des documents nécessaires.

### Retour de Bruno Dutel

#### 5.3. Office de tourisme : présentation et approbation du budget 2017

La présidente de l'office de tourisme reprend sa place et présente ensuite le Budget Prévisionnel 2017.

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

		BP + DM 2016	CA 2016	BP 2017
Chap/art				
011	Charges à caractère général	187 176,85 €	176 390,35 €	177 070,00 €
012	Charges de pers. et frais assimilés	289 400,00 €	286 351,05 €	277 000,00 €
65	Autres charges gestion courante	500,00 €	446,25 €	6 800,00 €
67	Charges exceptionnelles	11 350,00 €	11 300,00 €	20 050,00 €
022	Dépenses imprévues de fonct.	0,00 €	0,00 €	4 080,38 €
<b>TOTAL</b>		<b>488 426,85 €</b>	<b>474 487,65 €</b>	<b>485 000,38 €</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap/art		BP + DM 2016	CA 2016	BP 2017
013	Atténuations de charges	3 000,00 €	1 966,22 €	2 000,00 €
70	Ventes prod. fab., prest. serv., marc.	132 400,00 €	156 098,51 €	155 750,00 €
74	Subventions d'exploitation	249 300,00 €	251 150,00 €	239 680,00 €
75	Autres produits de gestion courante	70 000,00 €	53 116,45 €	66 000,00 €
002	Excédent d'exploitation reporté 2015	33 726,85 €	33 726,85 €	
002	Excédent d'exploitation reporté 2016			21 570,38 €
<b>TOTAL</b>		<b>488 426,85 €</b>	<b>496 058,03 €</b>	<b>485 000,38 €</b>

Le Budget Prévisionnel 2017 de l'Office de Tourisme Haut-Jura Saint-Claude a été adopté à l'unanimité lors du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Haut-Jura Saint-Claude du lundi 27 mars 2017.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le BP 2017 de l'office de tourisme tel que présenté et autorise le président à signer l'ensemble des documents nécessaires.

5.4. Taxes locales : adoption des taux

Conformément au débat d'orientations budgétaires en date du 8 mars dernier, il est proposé au conseil communautaire de maintenir les taux actuellement en vigueur sur le territoire à savoir :

- Taux de fiscalité ménage :
  - o Taxe d'habitation : 12,17 %
  - o Taxe foncière bâtie : 3,38 %
  - o Taxe foncière non bâtie : 6,77 %
- Contribution Foncière des Entreprises (CFE) : 22,02 %

Le président explique qu'en l'absence de réception, à la date du conseil communautaire, des documents fiscaux, il ne nous est pas possible, pour l'instant d'indiquer les produits attendus qui résulteront de l'application de ces taux. Dans l'attente, une somme globale de 5 250 000 € (produit 2016) a été inscrite au budget primitif et pourra être réajustée en décision modificative le cas échéant et ce conformément au DOB.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité la reconduction des taux 2016, tels que rappelés ci-dessus et ce conformément aux DOB, et autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération. Raphaël Perrin précise que la variation des taux sur le budget 2018 dépendra des projets d'investissement ainsi que des retours du travail effectué par Ecofinance.

5.5. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) 2017 : fixation du taux

Le Président propose au conseil communautaire de ramener le taux à 11,04 % (11,09 % en 2016), ce qui fixerait le produit attendu à 2 057 971,87 €. Ce montant permet de couvrir les dépenses de fonctionnement appelées par le SICTOM et les investissements.

Françoise Robert indique qu'elle transmet une proposition de taux de la part du Président du SICTOM à un taux de 10,50% qui permettrait de couvrir les dépenses. Raphaël Perrin précise que ce taux ne permettrait pas d'assurer les amortissements. Il rappelle que l'ensemble des investissements sont réglés par la Communauté de Communes. Francis Lahaut quant à lui se demande pourquoi la proposition n'a pas été faite plus tôt d'autant que ce taux aurait une incidence sur le budget primitif 2017. Raphaël Perrin propose de soumettre au vote le taux de 11,04% et souhaite que pour les années à venir la question soit évoquée plus tôt.



Le conseil communautaire valide à l'unanimité cette proposition et autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

5.6. Budgets primitifs 2017 : présentation et adoption du budget principal, des budgets annexes et demandes de financements associés

Le budget est l'acte fondamental de la gestion d'une collectivité. C'est un acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses, par lequel l'organe exécutif de la collectivité est autorisé à engager les dépenses votées par le conseil communautaire.

Le budget doit être sincère et équilibré.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. En recettes de fonctionnement sont recensées les dotations de l'Etat, les impôts et taxes, le produit des quatre grands impôts (taxe d'habitation, taxe foncière, taxe foncière non bâtie, cotisation foncière des entreprises). L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Pour 2017, l'élaboration du budget principal a été impactée par l'ouverture de la nouvelle médiathèque, ce qui nous a amenés à augmenter la prévision du chapitre 011. Pour autant, les objectifs fixés en 2015 et 2016 restent les mêmes à savoir :

- Pilotage des finances locales par la contrainte budgétaire. Les efforts à fournir devant être estimés à l'aune des recettes réelles de fonctionnement.
- Poursuite du travail engagé dans le cadre de l'optimisation des recettes
- La renégociation de la dette

Le but étant d'améliorer les ratios de la communauté de communes, avec l'aide de tous et dans l'intérêt de toutes les communes.

Le budget primitif est comme son nom l'indique prévisionnel donc toutes les sommes inscrites ne seront pas obligatoirement dépensées et nous nous attacherons à ne dépenser que le strict nécessaire. Il faut cependant noter que les marges de manœuvre sont étroites.

A l'heure de la confection du budget primitif 2017, les dotations de l'Etat ne sont pas connues et ont été donc été estimées dans le budget présenté.

La communauté de communes dispose de 11 budgets : le budget principal, le budget activités économiques, le budget zone de Chambouille, le budget SPANC, le budget ADS, le budget lotissement les orchidées, le budget lotissement Fontaine Benoit, le budget maisons de santé, le budget lotissement Le Monceau, le budget lotissement En Poset et le budget spécial à régie à autonomie financière de l'atelier des savoir-faire.

Le volume total de ces 11 budgets, fonctionnement + investissement est de : 27 469 006,55 € et se décompose comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget Principal	13 740 579,85 €	5 400 032,98 €	<b>19 140 612,83 €</b>
BA Activités Economiques	350 012,00 €	903 888,16 €	<b>1 253 900,16 €</b>
BA Zone de Chambouille	659 958,83 €	541 072,56 €	<b>1 201 031,39 €</b>
BA SPANC	155 941,71 €	2 899,07 €	<b>158 840,78 €</b>
BA ADS	65 600,00 €	5 950,00 €	<b>71 550,00 €</b>
BA Maisons de Santé	104 734,00 €	481 692,20 €	<b>586 426,20 €</b>
BA Lotissement les orchidées	712 740,00 €	1 144 736,00 €	<b>1 857 476,00 €</b>
BA Lotissement Fontaine Benoît	137 624,12 €	89 999,80 €	<b>227 623,92 €</b>
BA Lotissement le Monceau	615 380,64 €	497 726,16 €	<b>1 113 106,80 €</b>
BA Lotissement en Poset	596 681,06 €	485 742,12 €	<b>1 082 423,18 €</b>
BA Atelier des Savoir-Faire	298 762,35 €	477 252,94 €	<b>776 015,29 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>17 438 014,56 €</b>	<b>10 030 991,99 €</b>	<b>27 469 006,55 €</b>

Pour ce qui concerne la dette, le capital restant dû est le suivant :

- 9 292 765,04 € pour le Budget Principal,
- 3 554 055,36 € pour le Budget Annexe Activités Economiques,
- 593 359,65 € pour le Budget Annexe Maisons de Santé.

#### 5.6.1. Budget principal

Le Budget Principal s'équilibre à hauteur de :

- 13 740 579,85 € en fonctionnement soit une baisse de 1 256 128,58 € (soit - 8,38 %) par rapport à la prévision 2016,
- 5 400 032,98 € en investissement

Un emprunt a été inscrit à hauteur de 741 195 €. Le virement de la section de fonctionnement est quant à lui de 972 432,85 euros. Par ailleurs, il faut rappeler que la totalité du déficit d'investissement (1 770 807,98 € a été couverte par l'affectation du résultat 2016).

Des subventions ont été inscrites à hauteur de 328 180 € en crédits nouveaux et 294 750 € en report pour le financement des diverses dépenses inscrites.

L'amortissement des biens se monte à 711 826 €.

La balance du budget primitif se présente donc ainsi :

Dépenses		Recettes		
Imputation	Montant	Imputation	Montant	
Fonctionnement	011 - charges à caractère général	1 192 698,00 €	002 - résultat reporté	786 874,85 €
	012 - frais de personnel	2 650 000,00 €	013 - atténuations de charges	70 000,00 €
	014 - atténuations de produits	4 435 440,00 €	70 - produits domaniaux...	389 000,00 €
	65 - autres charges de gestion courante	3 555 831,00 €	73 - impôts et taxes	9 074 000,00 €
	66 - charges financières	220 352,00 €	74 - dotations, subv. et particip.	2 885 086,00 €
	67 - charges exceptionnelles	2 000,00 €	75 - autres produits de gestion courante	90 000,00 €
	022 - dépenses imprévues	- €	76 - produits financiers	- €
	023 - virement à l'investissement	972 432,85 €	77 - produits exceptionnels	5 000,00 €
	042 - opérations d'ordre entre sections	711 826,00 €	042 - opérations d'ordre entre sections	440 619,00 €
	043 - opérations d'ordre en fonctionnement	- €	043 - opérations d'ordre en fonctionnement	
<b>TOTAL</b>	<b>13 740 579,85 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>13 740 579,85 €</b>	
Investissement	001 - résultat reporté	1 770 807,98 €	10 - dotations, fonds divers et réserves	538 841,00 €
	20 - immobilisations incorporelles	259 100,00 €	1068 - affectation du résultat	1 770 807,98 €
	204 - subventions d'équipements versées	130 000,00 €	13 - subventions d'investissement	654 430,15 €
	21 - immobilisations corporelles	660 126,00 €	16 - emprunts et dettes assimilées	751 695,00 €
	23 - immobilisations en cours	1 218 380,00 €	021 - virement du fonctionnement	972 432,85 €
	16 - emprunts et dettes assimilées	921 000,00 €	040 - opérations d'ordre entre sections	711 826,00 €
	040 - opérations d'ordre entre sections	440 619,00 €		
	<b>TOTAL</b>	<b>5 400 032,98 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5 400 032,98 €</b>



**Les dépenses de fonctionnement**

Elles s'élèvent à 13 740 579,85 € dont 711 826 € d'amortissements et 972 432 ,85 € de virement à la section d'investissement. Elles sont réparties par chapitre comme suit :

<b>Imputation</b>	<b>Montant</b>	<b>% du total</b>
011 - charges à caractère général	1 192 698,00 €	8,68%
012 - frais de personnel	2 650 000,00 €	19,29%
014 - atténuations de produits	4 435 440,00 €	32,28%
65 - autres charges de gestion courante	3 555 831,00 €	25,88%
66 - charges financières	220 352,00 €	1,60%
67 - charges exceptionnelles	2 000,00 €	0,01%
022 - dépenses imprévues	- €	0,00%
023 - virement à l'investissement	972 432,85 €	7,08%
042 - opérations d'ordre entre sections	711 826,00 €	5,18%
043 - opérations d'ordre en fonctionnement	- €	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>13 740 579,85 €</b>	

Un comparatif prévision budget primitif 2016 / budget primitif 2017 montre une diminution de la section de fonctionnement de 8,38 %. Il faut préciser ici que si les charges de fonctionnement courantes continuent à diminuer, la plus grosse partie de cette baisse est concentrée sur le virement à l'investissement.

<b>Imputation</b>	<b>PREVISION 2016</b>	<b>BP 2017</b>	<b>Ecart BP 17-PREV 16 (montant)</b>	<b>Ecart BP 17-PREV 16 (%)</b>
011 - charges à caractère général	1 091 200,00 €	1 192 698,00 €	101 498,00 €	9,30%
012 - frais de personnel	2 607 368,00 €	2 650 000,00 €	42 632,00 €	1,64%
014 - atténuations de produits	4 435 440,00 €	4 435 440,00 €	- €	0,00%
65 - autres charges de gestion courante	3 716 215,26 €	3 555 831,00 €	- 160 384,26 €	-4,32%
66 - charges financières	382 000,00 €	220 352,00 €	- 161 648,00 €	-42,32%
67 - charges exceptionnelles	4 000,00 €	2 000,00 €	- 2 000,00 €	-50,00%
022 - dépenses imprévues	40 000,00 €	- €	- 40 000,00 €	-100,00%
023 - virement à l'investissement	2 040 485,17 €	972 432,85 €	- 1 068 052,32 €	-52,34%
042 - opérations d'ordre entre sections	680 000,00 €	711 826,00 €	31 826,00 €	4,68%
043 - opérations d'ordre en fonctionnement		- €	- €	
<b>TOTAL</b>	<b>14 996 708,43 €</b>	<b>13 740 579,85 €</b>	<b>- 1 256 128,58 €</b>	<b>-8,38%</b>

Le chapitre 011 « charges à caractère général » représente 8,68 % des dépenses totales. Il regroupe les dépenses générales de fonctionnement comme les fluides, l'entretien des biens, les locations... mais intègre également tous les frais liés aux expositions temporaires et à la programmation culturelle du musée de l'Abbaye, ainsi que les frais spécifiques liés au fonctionnement de la médiathèque. Enfin ce chapitre tient compte de la programmation du conservatoire de musique. La prévision de ce chapitre s'élève à 1 192 698,00 €.

Le chapitre 012 « Frais de Personnel » représente 19,29 % des dépenses de fonctionnement. Ce chapitre est en hausse 1,64 % par rapport à la prévision 2016 (qui n'a été réalisée qu'à hauteur de 2 527 524 €) soit 42 632 € intégrant les emplois nouveaux et les éventuelles promotions et avancements d'échelon. Les charges de personnel relatives au SPANC ou à l'ADS sont inscrites sur les budgets correspondants. Les frais de personnel sont évalués à 2 650 000,00 €.

Le chapitre 014 « atténuations de produits » regroupe notamment les attributions de compensation pour un montant de 4 304 624,00. Il représente 32,28 % des dépenses de fonctionnement.

Il est rappelé que ces sommes sont versées par l'intercommunalité aux communes concernées. Raphaël Perrin précise que ces sommes restent basées sur les bases de taxe professionnelle de 2011. Les pertes de bases n'ayant pas été répercutées aux communes pour le moment.

La répartition des attributions de compensation est la suivante par commune :

<b>Commune</b>	<b>Attribution de compensation annuelle</b>
Avignon lès Saint-Claude	1 368,00 €
Bellecombe	2 067,00 €
Chassal	97 254,00 €
Choux	- 2 679,00 €
Coiserette	3 360,00 €
Coyrière	2 214,00 €
La Pesse	52 093,00 €
La Rixouse	- 211,00 €
Lajoux	2 648,00 €
Larrivoire	- 2 562,00 €
Lavans lès Saint-Claude	332 166,00 €
Les Bouchoux	- 9 838,00 €
Les Moussières	1 749,00 €
Leschères	3 490,00 €
Molinges	155 012,00 €
Pratz	105 130,00 €
Ravilloles	7 273,00 €
Rogna	- 3 897,00 €
Saint-Claude	3 173 726,00 €
Les Coteaux du Lizon	206 924,00 €
Septmoncel - Les Molunes	48 207,00 €
Villard Saint-Sauveur	49 201,00 €
Viry	65 072,00 €
Vulvoz	- 629,00 €
Villard sur Bienne	15 486,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 304 624,00 €</b>

Le chapitre 65 « autres charges courantes » représente 25,88 % des dépenses de fonctionnement.

Il compte notamment :

- La participation au SDIS à hauteur de 924 551 €,
- La participation au SICTOM pour 1 807 000 €,
- La participation au SMAHJ pour 139 000 €,
- La participation au PNR à hauteur de 27 400 €,
- La participation au budget des affaires économiques à hauteur de 90 000 €
- La participation au budget de l'atelier des savoir-faire pour 180 000 €
- La subvention à l'EPIC Tourisme pour un montant total de 243 580 € dont 20 000 € au titre de l'animation des territoires.

Ce chapitre est en baisse de 4,32 % par rapport à 2016.

Le chapitre 66 charges financières représente 1,60 % des dépenses de fonctionnement. Il correspond aux intérêts des emprunts contractés. La diminution est due d'une part à l'amenuisement naturel des intérêts des emprunts, d'autre part à la baisse d'un peu plus de 36 000 € des intérêts suite à la renégociation de 4 emprunts en 2016.

Le chapitre 67 charges exceptionnelles reste stable, il représente 0,01 % des dépenses de fonctionnement. Ce chapitre est marginal et tout à fait comme son nom l'indique exceptionnel.

Le chapitre 042 « opérations d'ordre entre section » représente 5,18 % des dépenses de fonctionnement. Il s'agit d'une dépense obligatoire correspond aux amortissements des biens qui servent à financer les dépenses d'investissement. Il est en hausse de 4,68 % par rapport à la prévision 2016.

Aucune dépense imprévue n'est inscrite.

Le virement à la section d'investissement est prévu à hauteur de 972 432,85 € soit 7,08 % des dépenses de fonctionnement.

### **Les recettes de fonctionnement**

Comme les dépenses, elles s'élèvent à 13 740 579,85 € dont 786 874,85 € de résultat reporté (compte tenu d'une affectation de résultat de 1 770 807,98 €). Elles sont réparties par chapitre comme suit :

<b>Imputation</b>	<b>Montant</b>	<b>% du total</b>
002 - résultat reporté	786 874,85 €	5,73%
013 - atténuations de charges	70 000,00 €	0,51%
70 - produits domaniaux...	389 000,00 €	2,83%
73 - impôts et taxes	9 074 000,00 €	66,04%
74 - dotations, subv. et particip.	2 885 086,00 €	21,00%
75 - autres produits de gestion courante	90 000,00 €	0,65%
76 - produits financiers	- €	0,00%
77 - produits exceptionnels	5 000,00 €	0,04%
042 - opérations d'ordre entre sections	440 619,00 €	3,21%
043 - opérations d'ordre en fonctionnement		0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>13 740 579,85 €</b>	

Le tableau ci-dessous établit un comparatif entre la prévision 2016 et le budget primitif 2017.

Imputation	PREVISION 2016	BP 2017	Ecart BP 17-PREV 16 (montant)	Ecart BP 17-PREV 16 (%)
002 - résultat reporté	2 247 916,43 €	786 874,85 €	- 1 461 041,58 €	-65,00%
013 - atténuations de charges	47 000,00 €	70 000,00 €	23 000,00 €	48,94%
70 - produits domaniaux...	383 831,00 €	389 000,00 €	5 169,00 €	1,35%
73 - impôts et taxes	9 110 661,00 €	9 074 000,00 €	- 36 661,00 €	-0,40%
74 - dotations, subv. et particip.	2 734 300,00 €	2 885 086,00 €	150 786,00 €	5,51%
75 - autres produits de gestion courante	83 000,00 €	90 000,00 €	7 000,00 €	8,43%
76 - produits financiers	- €	- €	- €	
77 - produits exceptionnels	- €	5 000,00 €	5 000,00 €	
042 - opérations d'ordre entre sections	390 000,00 €	440 619,00 €	50 619,00 €	12,98%
043 - opérations d'ordre en fonctionnement		- €	- €	
<b>TOTAL</b>	<b>14 996 708,43 €</b>	<b>13 740 579,85 €</b>	<b>- 1 256 128,58 €</b>	<b>-8,38%</b>

Le chapitre 002 Résultat de fonctionnement reporté représente 5,73 % des recettes de fonctionnement. Il est en forte baisse, mais il convient de rappeler ici que le résultat de fonctionnement 2016 a fait l'objet d'une affectation globale de résultat à hauteur de 1 770 807,98 €.

Le chapitre 013 atténuations de charges représente 0,51 % des recettes totales. Ce chapitre retrace le remboursement des frais de personnel en cas d'arrêt maladie. Ce chapitre est en augmentation car il intègre des remboursements 2016 non encore perçus.

Le chapitre 70 produits domaniaux et recettes tarifaires représente 2,83 % des recettes de fonctionnement. On y trouve notamment : les recettes du conservatoire, du musée, des médiathèques, du ski nordique, le remboursement des charges du Tomachon...

Le chapitre 73 impôts et taxes représente 66,04 % des recettes de fonctionnement. On y trouve essentiellement : les impôts des ménages et CFE pour 5 250 000 €, des entreprises (CVAE) pour 995 000 €, ainsi que la CFE, la TASCOM, les IFER, la DCRTP, le FNGIR, et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Le chapitre 74 dotations et participations représente 21 % des recettes de fonctionnement. Ce chapitre concerne essentiellement les dotations de l'état et les subventions de fonctionnement.

Comme pour le chapitre 73, nous ne disposons pas de tous les éléments chiffrés à intégrer au budget aussi les sommes prévues ont été inscrites à hauteur des réalisations 2016, sauf en ce qui concerne les subventions qui sont inscrites à hauteur des réalisations possibles.

Le chapitre 75 autres produits de gestion courante représente 0,65 % des recettes de fonctionnement. Il correspond aux revenus des loyers de la communauté de communes. Il est en hausse de 7 000 € par rapport à la prévision 2016.

Le chapitre 042 opérations d'ordre de transfert entre sections représente 3,21 % des recettes de fonctionnement. Il s'agit de l'amortissement des subventions, somme qui se retrouve en dépenses d'investissement.

### **Les dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement sont évaluées à 5 380 032,98 €.

Elles permettront de réaliser les investissements suivants :

- Des travaux divers sur les bâtiments de la communauté de communes à hauteur de 72 880 €
- Des travaux sur les équipements sportifs pour un montant de 32 500 €, dont 20 000 € pour la piscine du Martinet
- Des travaux pour le bâtiment Carnot à hauteur de 150 000 €
- Des travaux à l'église de la Rixouse pour 230 000 €
- Des travaux de pleine nature pour 70 000 €, dont 50 000 € pour la cascade de Vulvoz
- Le solde des travaux de la médiathèque pour 650 000 € dans le cadre des reports
- Enfin une somme de 20 000 € a été inscrite pour le très haut débit comme provision sur opérations d'enfouissement (Bellecombe). En ce qui concerne le déploiement du très Haut Débit par le conseil départemental, aucune inscription n'est nécessaire sur 2017.
- Des acquisitions pour un montant global de 660 126 € dont :
  - o 356 200 € pour la médiathèque dans le cadre des reports, et 100 000 € pour l'accroissement des fonds
  - o 30 000 € pour les conteneurs semi-enterrés
  - o 30 000 € pour l'acquisition de matériel de secours pour les pistes de ski de fonds
  - o 96 000 € pour les déplacements doux
  - o Le solde venant financer l'acquisition de matériels divers tels qu'instruments de musique, matériels de sport, matériel informatique...
- Des études pour un montant global de 232 000 € dont :
  - o 200 000 € pour la couverture de la piscine du Martinet
  - o 20 000 € pour une étude canyoning
- Le remboursement du capital des emprunts pour 921 000 € et l'amortissement des subventions à hauteur de 440 619 €
- Les fonds de concours d'investissement aux communes sont inscrits à hauteur de 130 000 euros et permettront entre autres d'accompagner des projets structurants.

### **Les recettes d'investissement**

Elles s'élèvent à 5 380 032,98 €.

Elles sont constituées comme suit :

- Affectation du résultat : 1 770 807,98 €
- Virement du fonctionnement : 972 432,85 €
- Amortissements : 711 826 €
- FCTVA 538 841 € dont 360 841 € de reports,
- Emprunt à hauteur de 751 695 €
- Subventions pour un montant de 654 358,15 €.

Nicole Pédroletti souhaite avoir quelques précisions sur plusieurs points :

- Pourquoi les loyers payés diminuent-ils ? Le président explique que les loyers payés pour l'appartement utilisé par les artistes en résidence au musée ne sont plus au budget suite à l'acquisition de l'immeuble Gros,
- Pourquoi les frais de nettoyage augmentent-ils ? le président explique que la surface de la médiathèque justifie cette augmentation et rappelle que pour le moment il a été acté de passer par un prestataire de service afin d'évaluer les besoins.

Françoise Robert souhaite connaître les projets pour le bâtiment rue Carnot. Le président explique qu'il s'agit de la réhabilitation énergétique (isolation, façade...) d'un bâtiment économe. Ces travaux avaient été présentés au titre des aides TEPCV et ont été actés.



Le conseil communautaire après en avoir délibéré adopte le budget primitif du budget général (résultat du vote : 38 pour, 0 contre et 16 abstentions).

5.6.2. Budget annexe « activité économique »

Il concerne les activités économiques hors lotissements

**Les dépenses de fonctionnement :**

Les principales différences entre le budget 2017 et le budget 2016 tiennent dans l'inscription d'une somme de 45 000 € en frais de personnels pour la prise en charge du salaire de la personne qui s'occupera du e-commerce (des recettes de subventions sont prévues pour la prise en charge de ces dépenses). Il est à noter que le virement à la section d'investissement est inscrit à hauteur de 25 292 € et que l'excédent de fonctionnement 2016 a été intégralement affecté en investissement à hauteur de 168 877,13 €.

Imputation	PREVISION 2016	BP 2017	Ecart BP 17-PREV 16 (montant)	Ecart BP 17-PREV 16 (%)
011 - charges à caractère général	135 200,00 €	103 711,00 €	- 31 489,00 €	-23,29%
012 - frais de personnel	- €	45 000,00 €	45 000,00 €	
014 - atténuations de produits	- €	- €	- €	
65 - autres charges de gestion courante	14 600,00 €	100,00 €	- 14 500,00 €	-99,32%
66 - charges financières	117 000,00 €	106 300,00 €	- 10 700,00 €	-9,15%
67 - charges exceptionnelles	- €	33 400,00 €	33 400,00 €	
022 - dépenses imprévues	- €	- €	- €	
023 - virement à l'investissement	331 738,47 €	25 292,00 €	- 306 446,47 €	-92,38%
042 - opérations d'ordre entre sections	37 000,00 €	36 209,00 €	- 791,00 €	-2,14%
043 - opérations d'ordre en fonctionnement	- €	- €	- €	
<b>TOTAL</b>	<b>635 538,47 €</b>	<b>350 012,00 €</b>	<b>- 285 526,47 €</b>	<b>-44,93%</b>

**Recettes de fonctionnement :**

Le revenu des loyers est prévu à hauteur de 165 000 € ; cette inscription correspond à peu de choses près à ce qui a été réalisé en 2016.

La participation du budget principal est prévue à hauteur de 90 000 € (190 000 € en 2016 non réalisés)

Imputation	PREVISION 2016	BP 2017	Ecart BP 17-PREV 16 (montant)	Ecart BP 17-PREV 16 (%)
002 - résultat reporté	192 538,47 €	- €	- 192 538,47 €	
013 - atténuations de charges	- €	- €	- €	
70 - produits domaniaux...	17 000,00 €	13 926,00 €	- 3 074,00 €	-18,08%
73 - impôts et taxes	- €	- €	- €	
74 - dotations, subv. et particip.	190 000,00 €	101 000,00 €	- 89 000,00 €	-46,84%
75 - autres produits de gestion courante	171 000,00 €	165 000,00 €	- 6 000,00 €	-3,51%
76 - produits financiers	- €	- €	- €	
77 - produits exceptionnels	- €	- €	- €	
042 - opérations d'ordre entre sections	65 000,00 €	70 086,00 €	5 086,00 €	7,82%
043 - opérations d'ordre en fonctionnement			- €	
<b>TOTAL</b>	<b>635 538,47 €</b>	<b>350 012,00 €</b>	<b>- 285 526,47 €</b>	<b>-44,93%</b>

#### Les dépenses d'investissement :

Elles sont inscrites à hauteur de 903 888,16 € dont :

- Des frais d'études pour 31 000 € :
  - o 10 000 € pour la friche industrielle Bourbon
  - o 11 000 € pour le LACAS à La Pesse
  - o 10 000 € pour les Emboinchats
- Des frais d'acquisitions pour 88 000 € :
  - o 85 000 € pour la plateforme de e-commerce
  - o 3 000 € pour l'acquisition Chacom
- Des frais de travaux pour 30 119 € :
  - o 27 619 € dans le cadre des reports pour les travaux de la gendarmerie des Bouchoux
  - o 2 500 € pour l'installation d'une pompe de relevage à Champfrevan
- Le paiement des intérêts des emprunts à hauteur de 280 000 €
- Et l'amortissement des subventions pour un montant de 70 086 €

#### Les recettes d'investissement

Les recettes inscrites sont de 903 888,16 € et sont constituées comme suit :

- Affectation du résultat : 168 877,13 €
- Virement du fonctionnement : 25 292 €
- Amortissements : 36 209 €
- Emprunt à hauteur de 82 227 €
- Subventions pour un montant de 125 600 €, dont 50 600 dans le cadre des reports
- Enfin produits des cessions pour un montant de 465 683,03 €.

La balance générale se présente comme suit :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	350 012,00 €	350 012,00 €
Investissement	903 888,16 €	903 888,16 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 253 900,16 €</b>	<b>1 253 900,16 €</b>

Le conseil communautaire après en avoir délibéré adopte le budget primitif du budget activité économique (résultat du vote : 38 pour, 0 contre et 16 abstentions).

#### 5.6.3. Budget annexe « Zone de Chambouille »

La balance générale se présente comme suit :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	659 958,83 €	659 958,83 €
Investissement	541 072,56 €	541 072,56 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 201 031,39 €</b>	<b>1 201 031,39 €</b>

Ce budget prévoit l'exécution des travaux d'aménagement et de viabilisation de la zone et ce conformément au programme DETR engagé en 2016.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré adopte le budget primitif du budget annexe « zone de Chambouille » à l'unanimité.

#### 5.6.4. Budget annexe « maisons de santé »

La plus grande partie des réalisations de ce budget se trouve en section d'investissement au titre de la construction des maisons de santé et l'installation du Docteur Jeanvoine sur le Pole Tomachon.

Le fonctionnement va essentiellement enregistrer en dépenses des intérêts d'emprunts, un virement à la section d'investissement et une dotation aux amortissements. Les recettes sont constituées des loyers et des amortissements de subventions.

La balance générale se présente comme suit :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	104 734,00 €	104 734,00 €
Investissement	481 692,20 €	481 692,20 €
<b>TOTAL</b>	<b>586 426,20 €</b>	<b>586 426,20 €</b>

L'essentiel des crédits nouveaux d'investissement concernent la maison de santé de Saint-Claude, à hauteur de 212 666 €.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré adopte le budget primitif du budget annexe « maisons de santé » à l'unanimité.

### **Sortie de Jean-François Demarchi**

#### 5.6.5. Budget annexe « SPANC »

C'est un budget qui doit dégager son équilibre par son fonctionnement puisque les prestations fournies sont payantes.

L'essentiel des dépenses de fonctionnement consiste en frais de personnel et dépenses courantes de contrats de prestations de services pour répondre à la charge de travail. Les recettes sont essentiellement constituées de subventions de l'agence de l'eau et de facturation des services fournis.

La balance générale se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	155 941,71 €	155 941,71 €
Investissement	2 899,07 €	2 899,07 €
<b>TOTAL</b>	<b>158 840,78 €</b>	<b>158 840,78 €</b>

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré adopte le budget primitif du budget annexe « SPANC » à l'unanimité.

### Retour de Jean-François Demarchi

#### 5.6.6. Budget annexe « ADS »

Comme le budget annexe SPANC, il doit dégager son équilibre par son fonctionnement puisque les prestations fournies sont payantes.

L'essentiel des dépenses de fonctionnement consiste en frais de personnel. Les recettes sont essentiellement constituées des participations des communes qui utilisent ce service.

La balance générale se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	65 600,00 €	65 600,00 €
Investissement	5 950,00 €	5 950,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>71 550,00 €</b>	<b>71 550,00 €</b>

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré adopte le budget primitif du budget annexe « ADS » à l'unanimité.

### Sortie de Jean-François Demarchi

#### 5.6.7. Budget annexe « Lotissement les orchidées » à Avignon les Saint-Claude

La balance générale se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	712 740,00 €	712 740,00 €
Investissement	1 144 736,00 €	1 144 736,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 857 476,00 €</b>	<b>1 857 476,00 €</b>

Ce budget prend en compte la vente de 2 parcelles conformément aux contacts engagés à ce jour.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré adopte le budget primitif du budget annexe « lotissement les Orchidées » à l'unanimité.

#### 5.6.8. Budget annexe « Lotissement Fontaine Benoit » à Molinges

La balance générale se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	137 624,12 €	137 624,12 €
Investissement	89 999,80 €	89 999,80 €
<b>TOTAL</b>	<b>227 623,92 €</b>	<b>227 623,92 €</b>

Ce budget prend en compte la cession de la dernière parcelle à la SEMCODA pour l'installation d'un locatif et ce conformément aux démarches engagées lors de la création de ce lotissement.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré adopte le budget primitif du budget annexe « lotissement Fontaine Benoît » à l'unanimité.

### **Retour de Jean-François Demarchi**

#### 5.6.9. Budget annexe « Lotissement le Monceau » à Villard Saint-Sauveur

La balance générale se présente comme suit :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	615 380,64 €	615 380,64 €
Investissement	497 726,16 €	497 726,16 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 113 106,80 €</b>	<b>1 113 106,80 €</b>

Ce budget prend en considération l'ensemble des dépenses permettant de finaliser les travaux et une partie de la vente des parcelles.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré adopte le budget primitif du budget annexe « Lotissement le Monceau » à l'unanimité.

#### 5.6.10. Budget annexe « Lotissement en Poset » à Chassal

La balance générale se présente comme suit :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	596 681,06 €	596 681,06 €
Investissement	485 742,12 €	485 742,12 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 082 423,18 €</b>	<b>1 082 423,18 €</b>

Ce budget prend en considération l'ensemble des dépenses permettant de finaliser les travaux et une partie de la vente des parcelles.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré adopte le budget primitif du budget annexe « Lotissement en Poset » à l'unanimité.

#### 5.7. Budget Primitif de l'ASF 2017 : présentation et adoption

L'Atelier des Savoir-Faire a la forme juridique d'une régie à autonomie financière mais il ne dispose pas de la personnalité morale. Le conseil communautaire doit donc approuver son budget.

Le conseil d'exploitation de l'ASF a examiné la proposition du budget primitif 2017 le 29 mars dernier.

En fonctionnement, le budget se présente comme suit :

- Charges à caractère général : 97 644 €
- Frais de personnel : 160 000 €
- Amortissements : 35 000 €,  
Pour ce qui concerne les dépenses
- Remboursements de frais sur le personnel : 25 000 €
- Revenus des stages et des ventes : 75 412,35 €
- Subventions 15 950 €
- Autres produits : 182 400 € (dont 180 000 € d'abondement du budget principal),  
Pour ce qui concerne les recettes.

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 477 252,94 € :

- Travaux : 425 000 €, dont 405 000 € dans le cadre des reports, pour la pépinière d'artisans
- Autres : 52 252,94 € dont :
  - o 4 000 € pour la création d'un site internet,
  - o 10 000 € pour une étude scénographique,



- 38 253 € pour des acquisitions diverses (matériel nécessaire aux artisans, mais aussi, matériel de communication, ordinateur, appareil photo...)

Pour ce qui concerne les dépenses

- Emprunt : 123 654 €
  - Amortissements : 35 000 €
  - Report 2016 : 33 206,94 €
- Pour ce qui concerne les recettes

La balance générale se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	298 762,35 €	298 762,35 €
Investissement	477 252,94 €	477 252,94 €
<b>TOTAL</b>	<b>776 015,29 €</b>	<b>776 015,29 €</b>

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré adopte le budget primitif du budget spécial de l'ASF à l'unanimité.

#### 5.8. Contrat de ruralité

Pour mémoire, le Fond de soutien à l'investissement local a été instauré en 2016 et sera renforcé cette année avec la création d'un fond de soutien dédié à la ruralité.

Deux enveloppes constituent ce FSIL :

La première permettra de répondre aux grandes priorités nationales avec une part réservée aux métropoles et l'autre aux communes et communautés de communes pour des projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de mises aux normes et sécurisation des équipements publics, de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité, de construction de logements, de développement du numérique, de réalisation ou d'équipement publics rendus nécessaires du fait de l'accroissement de la population. Le travail conduit avec notre chargé de mission TEPOS devrait notamment nous permettre de bénéficier communes et communauté de cette enveloppe.

La seconde est appelé contrat de ruralité. Cette enveloppe est répartie au niveau régional. Elle nécessite la signature d'un contrat entre la collectivité et l'état autour de thématiques prédéfinies. Chez nous cette enveloppe sera mobilisée à l'échelle Pays du Haut Jura et concernera les communautés de communes et les communes définies dans le cadre de l'architecture du SCOT. La dotation équipement des territoires ruraux sera cumulable avec ces deux enveloppes.

Suite au travail de concertation engagé à l'échelle du Pays trois axes prioritaires de travail ont été identifiés et découlent de la stratégie de territoire définies lors de l'élaboration de différents documents cadre :

1. Le SCOT du Haut Jura arrêté le 16.09.2016 qui identifie dans son projet d'aménagement durable une organisation multipolaire et maillée comme pilier du territoire.
2. Le contrat d'aménagement du Pays du Haut Jura pour la période 2015-2017 comprend quant à lui des orientations visant à renforcer l'offre commerciale, de services et d'équipements structurants
3. Enfin, sur le pays, une stratégie d'accueil et maintien d'activités a été définie en 2014.

Notre contrat de ruralité aura pour but de :

- Coordonner les moyens techniques, humains et financiers afin d'accompagner la mise en œuvre du projet de territoire.
- Fédérer les partenaires institutionnels, économiques, associatifs dans les territoires ruraux et donner plus de force et de lisibilité aux politiques publiques pour en décupler les effets.

Ce contrat doit s'articuler, dans une logique de projet de territoire, autour de 6 volets sur la durée du contrat. Il recense les actions, les calendriers prévisionnels de réalisation et les moyens nécessaires pour les mettre en œuvre.

Les 6 volets sont les suivants :

- Accès aux services et aux soins,
- Revitalisation des bourgs centres,
- Attractivité du territoire,
- Mobilité,
- Transition écologique,
- Cohésion sociale.

Au niveau de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude, les actions envisagées pour 2017 dans le cadre du contrat de ruralité sont les suivantes :

- Maison de santé de Saint Claude – Maitre d’ouvrage HJSC
- Couverture de la piscine du Martinet – Maitre d’ouvrage HJSC
- Création d’un espace de co-working sur St Claude – Maitre d’ouvrage HJSC
- Création de la plateforme e-commerce et plus largement de la place de marché – Maitre d’ouvrage HJSC
- La rénovation de l’immeuble 23 rue Carnot – Maitre d’ouvrage HJSC
- La réhabilitation de la friche Bourbon (étude) – Maitre d’ouvrage HJSC
- Le LACAS de La Pesse – Maitre d’ouvrage HJSC
- Renouvellement de la muséographie de l’Atelier des savoirs faire – Maitre d’ouvrage HJSC
- Aménagement des sites de cascades et Canyoning- Maitre d’ouvrage HJSC
- Valorisation Chapelle St Romain (sentiers et abords) - Maitre d’ouvrage HJSC
  
- Etude de programmation Aménagement centres Bourgs de Lavans les St Claude et Saint Lupicin - Communes
- Etude de programmation Aménagement centre Bourg de St Claude – Commune St Claude
- Requalification du collège de la maîtrise - Commune St Claude
- Création d’une cuisine centrale - Commune St Claude
- Restructuration et réaménagements des berges de la Bienne – Parc

D’autres actions seront ajoutées par avenants en 2018, 2019 et 2020.

Les négociations sont en cours avec l’état quant au contenu de ce contrat. Il apportera un complément de financement à nos projets ou actions mais ne constituera pas le financement principal. Il permettra de travailler en partenariat avec l’état les plans de financement des actions envisagées et les optimisera. Il permettra de donner une bonne lisibilité de nos axes de travail et permettra d’en contrôler la cohérence à l’échelle Pays.

Ce contrat devrait être signé en Juin ou Juillet 2017.

Le conseil communautaire approuve le travail engagé à l’échelle du Pays et autorise à l’unanimité le Président à signer le contrat de ruralité avec les services de l’état et tous les avenants à intervenir d’ici 2020.

## **6. Economie**

### **6.1. Mission locale Sud Jura : participation financière**

L’association mission locale Sud Jura Espaces-jeunes de Saint-Claude, Morez, Lons le Saunier et Champagnole intervient dans le cadre d’un double label :

- Mission locale (Etat)
- Espaces Jeunes (Région Franche-Comté).

L’association adhère à deux engagements de service :

- A destination des jeunes 16-26 ans :
  - o Accueil information,
  - o Orientation, construction et accompagnement des parcours professionnels,
  - o Aide à la recherche d’emploi,
  - o Accès à la formation.
- A destination des entreprises :
  - o Aide au recrutement,
  - o Mobilisation des mesures et des aides pour l’emploi et la formation,
  - o Démarches administratives.

En 2016, l'antenne de Saint-Claude a accompagné 266 jeunes domiciliés sur le territoire de la CCHJSC et un total de 1 826 jeunes accompagnés sur l'ensemble des antennes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accorde à l'unanimité une participation financière à Mission locale Sud Jura basée sur le nombre d'habitants, soit 11 854 € pour l'année 2017, et ce conformément aux statuts de la Communauté de Communes attribuant comme compétence d'aider les organismes en charge de l'emploi et de l'aide aux demandeurs d'emploi.

## **5. Aménagement du territoire / Logement / Habitat**

### **5.1. OPH de Saint-Claude : rapprochement avec la SEMCODA**

La commune de Saint Claude par délibération en date du 22 décembre 2016 a souhaité engagé une démarche de rapprochement de l'OPH de Saint Claude avec la SEMCODA permettant de conforter la ville de St Claude dans ses fonctions de centralité et de mettre en œuvre un programme de réhabilitation de logements.

Suite au transfert de l'OPH de St Claude à l'intercommunalité au premier janvier 2017, il nous appartient de nous positionner sur cette question afin de permettre d'avancer dans la démarche.

Le conseil d'administration de l'OPH de Saint Claude a, lors de sa séance du 27.03.2017, confirmé son engagement dans le rapprochement avec la SEMCODA.

L'ensemble des modalités juridiques ne sont pas arrêtées à ce jour et les négociations avec la SEMCODA doivent être avancées avant une prise de position définitive notamment quant au transfert des personnels concernés.

Pascal Bruley précise que ce rapprochement est une réelle opportunité pour l'OPH de Saint-Claude et fait le point sur l'avancement de ce dossier en annonçant que les représentants du personnel de l'OPH ont donné leur accord pour ce rapprochement.

Bernard Fellmann souhaite obtenir plus de précision sur le type de rapprochement. Le président lui explique qu'il s'agit d'une intégration totale des services de l'OPH à ceux de la SEMCODA.

Le conseil communautaire valide la démarche engagée de rapprochement de l'OPH de Saint Claude avec la SEMCODA et autorise le président à intervenir en lieu et place du conseil pour finaliser la présente décision et à signer l'ensemble des documents nécessaires. (résultat du vote : 51 pour, 0 contre, 1 abstention).

### **5.2. OPH de Saint Claude : composition du conseil d'administration**

Raphaël Perrin informe l'assemblée qu'il a été élu à la présidence de l'OPH de Saint-Claude lors du conseil d'administration du 27 mars, en l'absence d'autres candidats, toutefois il annonce qu'il souhaite se retirer étant également Président de la collectivité de tutelle.

## **6. Environnement**

## **7. Patrimoine / Bâtiments**

## **8. Tourisme**

## **9. Sport et associations**

### **9.1. Gymnase du Plateau : décompte général et définitif**

La réhabilitation du gymnase du Plateau à Lavans-les-Saint-Claude étant complètement achevée du point de vue technique et comptable, le SIDEC, Assistant à Maîtrise d'ouvrage de l'opération, a procédé au calcul des dépenses et des recettes.

Le décompte général et définitif des dépenses présenté par le SIDEC s'élève à 1 245 347,31 € TTC, l'état récapitulatif s'élève au même montant, le solde est donc nul.

L'opération s'est déroulée entre 2011 et 2016 en deux tranches fonctionnelles de travaux.

Pour mémoire le plan de financement définitif de l'opération est le suivant :

**Dépenses : 1 245 347.33 euros TTC**

**Recettes :**

Etat - DGE 2007 - 81 605 euros

Etat - DETR 2013 - 152 000 euros

ADEME 2013 - 150 000 euros

Conseil Départemental - EDAT - 321 840 euros

**Soit un montant global de recettes de 705 445 euros soit 67.98 %**

Le conseil communautaire approuver à l'unanimité le décompte général et définitif, prend note que le financement est réalisé en totalité et que le solde de cette opération s'élève à 0 €, autorise le président à solder cette action et donne quitus au SIDEC pour le solde d'opération présenté.

**10. Culture**

**11. SPANC / Développement durable**

**12. ADS**

**13. Communications et questions diverses**

13.1. Informations diverses

Raphaël Perrin revient sur la visite de Monsieur le préfet le 9 mars et indique que celui-ci a fait parvenir un courrier de remerciement.

Le président annonce que l'entreprise Baroni s'est vue attribuer le prix Moniteur de la construction 2016 pour la région Est et leur présente ses félicitations.

Un point est également fait sur le transfert du PLUi ; le Président indique que celui-ci est différé, les communes membres de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude ayant majoritairement voté contre ce transfert de compétences en attendant une position favorable de la ville centre.

Yves Poète présente le calendrier des ateliers TEPOS, le Président en profite pour signaler que la chargée de mission prendra ses fonctions le 2 mai prochain.

Aucune autre question ou communication n'étant proposée la séance est levée à 21h 15.

-----ooOoo-----

Alain Mouret  
Secrétaire



Raphaël Perrin  
Président



Fait à Saint-Claude,  
Le 6 avril 2017

Alain Waille  
Secrétaire



Le présent procès-verbal vaut compte-rendu et à ce titre sera affiché en Mairie de Saint-Claude (siège de la Communauté de Communes) et adressé aux Communes membres pour affichage.